TPE – PME

CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

La prévoyance de vos salariés, quand obligation rime avec avantage

Quelles sont les obligations légales en matière de protection sociale ?

La Convention Collective Nationale Optique - Lunetterie de détail a mis en place des minima conventionnels en matière de prévoyance. En tant qu'entreprise soumise à cette CCN, vous avez l'obligation de respecter au minimum ces dispositions .

Qui est concerné ?

CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL	
4778A	Commerces de détail d'optique
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique

La couverture de vos salariés : Vous avez tout à y gagner !

Vous profitez d'avantages fiscaux

Vous pouvez déduire 100% de la participation patronale versée, de votre bénéfice imposable

Vous serez exonéré d'une partie de vos charges sociales dans les limites d'un certain plafond

Vous valorisez et fidélisez vos salariés

Vous offrez une protection sociale réellement avantageuse à vos salariés tout en optimisant vos coûts

Vous bénéficiez, grâce à votre dispositif de protection sociale, d'un véritable atout pour attirer les nouveaux talents ou fidéliser vos collaborateurs

MAUBOURG ENTREPRISE

TPE – PME

CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Une couverture qui rapporte à tous

Aujourd'hui, les employeurs doivent protéger leurs salariés, notamment les non-cadres face aux arrêts de travail ou au décès.

La solution Maubourg Entreprise CCN Optique - Lunetterie de détail Prévoyance vous permet de répondre à vos obligations conventionnelles tout en respectant votre budget, en proposant des garanties et desservices adaptés :

1 niveau de garanties cadres	1 niveau de garanties non cadres

Vous participez à un fonds social pour aider les salariés en situation difficile

Souscrire votre couverture prévoyance, c'est aussi simple que rapide

Vous êtes couvert dès la transmission des documents demandés :

- la demande d'adhésion
- le mandat SEPA rempli et signé
- votre RIB
- la liste des salariés
- ainsi que les éléments de la sélection médicale si il y en a, sous réserve d'acceptation

Dès votre souscription, Maubourg Entreprise vous accompagne au quotidien

Une relation personnalisée avec une équipe dédiée vous garantissant souplesse et réactivité.

Une autonomie et un gain de temps avec à votre disposition un espace en ligne pour gérer votre contrat en toute autonomie et déclarer vos salariés ainsi que vos sinistres par exemple.

MAUBOURG ENTREPRISE

TPE – PME

CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

La prévoyance, une couverture vitale

UN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

Un capital sera versé à la famille en cas de décès. Ce versement permet de pallier les premiers frais et d'aller au bout des projets familiaux : aide au financement des études des enfants par exemple.

UNE AIDE FINANCIÈRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL OU D'INVALIDITÉ

Un complément d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail ou un complément de pension en cas d'invalidité pour compenser tout ou partie de la perte de salaire.

UNE RENTE ÉDUCATION

Une rente pour chaque enfant jusqu'à la fin de leurs études et ce jusqu'à leur 26 ans en cas de décès du salarié.

MAUBOURG ENTREPRISE

VOS GARANTIES

Toutes les garanties sont exprimées en pourcentage des tranches 1 et 2 des salaires annuels bruts.

	Cadres	Non-cadres
GARANTIES		
Décès OU IAD (invalidité de 3e catégorie)		
Salarié assuré, quelle que soit sa situation familiale	300 %	150 %
Majoration par personne à charge dépendante et par enfant handicapé titulaire d'une carte d'invalidité et fiscalement à la charge du salarié	50 %	50 %
Double effet En cas de décès concomitant de l'assuré et de son conjoint, pacsé ou concubin	100 % du capital décès toutes causes	100 % du capital décès toutes causes
Rentes		
Rente éducation	15 % pour les enfants à charge de moins de 26 ans, avec une rente minimale fixée à 2 500 €,sous réserve à partir de 19 ans, de poursuite d'étude ou d'inscription en qualité de demandeur d'emploi. Le montant de la rente est doublé pour les enfants déclarés invalides avant l'âge de 26 ans	12 % pour les enfants à charge de moins de 26 ans, avec une rente minimale fixée à 2 500 €,sous réserve à partir de 19 ans, de poursuite d'étude ou d'inscription en qualité de demandeur d'emploi. Le montant de la rente est doublé pour les enfants déclarés invalides avant l'âge de 26 ans
Incapacité - sous déduction des IJSS - plafond d'indemnisation : salaire net		
Incapacité Journalière	80 % après déduction des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale	75 % après déduction des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale
Franchise	- En relais de la mensualisation pour les personnes ayant plus d'un an d'ancienneté - 30 jours continus pour les personnes ayant moins d'un an d'ancienneté	- En relais de la mensualisation pour les personnes ayant plus d'un an d'ancienneté - 90 jours continus pour les personnes ayant moins d'un an d'ancienneté
Invalidité / incapacité permanente		
Invalidité de 1re catégorie	48 %	39 %
Invalidité de 2e et 3e catégorie	80 %	75 %
Incapacité permanente comprise entre 33 % et 66 %	80 % rente SS 2e catégorie reconstituée brute x3/2 N	75 % rente SS 2e catégorie reconstituée brute x3/2 N
Incapacité permanente égale ou supérieure à 66 %	80 % rente SS brute	75 % rente SS brute

pour les orphelins des deux parents. La rente est

pour les orphelins des deux parents. La rente est

TPE – PME
CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL
Quelques exemples de garantie

Alicia, cadre, 36 ans, mariée et 2 enfants fiscalement à sa charge a un salaire annuel brut de 32 000 €
Son employeur a souscrit à l'offre CCN Optique - Lunetterie de détail.

EN CAS DE DÉCÈS

Les bénéficiaires d'Alicia **percevront 128.000 €.**

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Alicia ercevra par jour **80 % de son salaire journalier**
(sous déduction des versements des indemnités journalières
de la Sécurité sociale).

MAUBOURG ENTREPRISE

TPE – PME
CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL
Et la Couverture Santé ?

Découvrez notre offre spéciale pour les Commerces de Détail Non Alimentaires Santé

Vous pouvez choisir parmi une gamme de 6 niveaux de garanties

Un contrat conforme à votre Convention Collective

Des services inclus sans surcoûts :

Le réseau de soins Carte Blanche donnant accès au tiers payant, à des tarifs négociés et à des services de prévention

Un service de téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7 en France comme à l'étranger

Une assistance vie quotidienne et voyages & déplacements.

Un service de gestion certifié ISO9001 assurant un suivi personnalisé, des remboursements sous 48h et une disponibilité 24h/24 et 7j/7

Des avantages fiscaux :

La déductibilité des cotisations versées par l'employeur sur le bénéfice imposable

Une exonération des charges sociales sur la part employeur, dans les limites de certains plafonds

TPE – PME

CCN OPTIQUE - LUNETTERIE DE DÉTAIL

Choisissez Maubourg Entreprise !

INGÉNIÉRIE FINANCIÈRE - CASH MANAGEMENT - PRÉVOYANCE – SANTÉ - IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris

SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS è Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z

Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44

www.maubourg-entreprise.fr - info@maubourg-entreprise.fr'

Intermédiaire en assurance (sans maniement de fonds) réglementée par le Code des assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rapportant, la société est immatriculée sous le n°07005216 auprès de l'ORIAS (**www.orias.fr**) et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP, 4 Place de Budapest CS 92459 75346 PARIS Cedex 9). Dans le cadre de cette acticité, le cabinet bénéficie d'une garantie financière d'un montant de 115 000 €, conclue avec l'organisme MMA IARD, 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS Cedex 9.